

ÉLECTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU 6 DÉCEMBRE 2018



COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES

**AGENTS CONTRACTUEL.LE.S, le 6 décembre, nous
élirons nos représentant.e.s aux Commissions
Consultatives Paritaires A, B et C**

**ATTENTION,
Ce document
n'est pas un
bulletin de
vote !**

**Je vote pour des représentant.e.s CGT qui interviendront sur les
questions qui me concernent :**

- ➔ Les demandes de révision d'entretien professionnel
- ➔ Les demandes de temps partiel, en cas de refus
- ➔ Les demandes de télétravail, en cas de refus
- ➔ Les demandes de formation professionnelle, en cas de refus
- ➔ Les procédures de licenciement et de reclassement
- ➔ Les procédures disciplinaires
- ➔ Le droit syndical : obligation de consultation sur les décisions individuelles relatives au non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de discipline et au Conseil de discipline de recours régional.

Pas d'acquis sociaux sans conquêtes syndicales !

Sont électeurs à la commission consultative paritaire, les agents contractuel.le.s dont l'emploi est rattaché à l'une des catégories A, B et C représentée par cette commission. Ces agents doivent aussi remplir les deux conditions suivantes :

1. bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat d'une durée minimale de six mois ou d'un contrat reconduit sans interruption depuis au moins six mois,
2. exercer leurs fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental.

Jeudi 6 décembre 2018, chaque voix comptera

LE 6 DÉCEMBRE, JE VOTE CGT !

En choisissant la liste CGT, nous nous donnerons davantage de force...

pour garantir les droits contractuels, lutter contre la précarité et gagner de nouveaux droits au niveau national :

- ➔ La réalisation d'un plan de titularisation et de déprécarisation à la hauteur des enjeux pour tou.te.s les agents précaires
- ➔ La création massive d'emplois statutaires
- ➔ La création des cadres d'emplois nécessaires pour les missions nouvelles
- ➔ La RTT avec le passage aux 32 heures hebdomadaires
- ➔ La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- ➔ L'établissement d'un vrai droit et d'un accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- ➔ L'accès pour toutes et tous à la Fonction publique sans condition de nationalité
- ➔ La revendication d'une négociation salariale collective

VOTER CGT c'est donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s statutaires et contractuel.le.s pour un meilleur service public. Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT dans les instances à l'échelon national : au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et au Conseil commun de la fonction publique pour l'examen et l'avis des projets de lois et décrets, au Centre national de la fonction publique territoriale pour les questions relatives à la formation professionnelle.

**La CGT, premier syndicat
de la Fonction publique,
premier syndicat du département
des Bouches-du-Rhône**

**Agents contractuels et contractuelles !
Le 6 décembre, nous élirons pour la première fois
nos représentant.e.s à la Commission
consultative paritaire (CCP)**

Pour mon avenir et celui du service public, le 6 décembre

JE VOTE CGT !